



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enfants

Question écrite n° 61054

Texte de la question

M. Franck Dhersin souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la politique de l'allaitement du nourrisson en France. De nombreux pédiatres soulignent en effet l'importance nutritionnelle de ce mode d'alimentation ainsi que les effets bénéfiques sur la santé et le développement du nourrisson. Or des études montrent que dans notre pays seul un enfant sur dix est nourri par sa mère pendant plus d'un mois. La politique de promotion de l'allaitement maternel ne saurait donc se limiter, comme c'est le cas aujourd'hui à la seule mesure de suppression de la publicité et de la distribution gratuite des laits maternisés en maternité. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette question ainsi que les moyens qu'il entend mettre en oeuvre afin de promouvoir l'allaitement maternel du nourrisson.

Texte de la réponse

En France, la pratique de l'allaitement maternel est, par rapport aux autres pays européens, peu fréquente et sa durée jugée insuffisante. Le Haut Comité de la santé publique a souligné ce fait dans son rapport de juin 2000 « Pour une politique nutritionnelle de santé publique en France ». Le Programme national nutrition santé, lancé par le ministère chargé de la santé, en janvier 2001 pour cinq ans, a fait de la promotion de l'allaitement maternel l'un de ses objectifs. Les mères et les familles doivent pouvoir choisir en toute connaissance de cause le mode d'alimentation de leur enfant. Le décret n° 98-688 du 30 juillet 1998 publié au Journal officiel du 8 août 1998 permet la mise en oeuvre du code international de commercialisation des substituts du lait maternel publié par l'OMS. Les conditions de promotion des substituts du lait maternel sont ainsi encadrées de façon stricte, notamment dans les maternités. L'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé réunit en 2001 un groupe d'experts chargé d'émettre des recommandations. Il devrait rendre son rapport durant le premier semestre 2002. Le comité stratégique du Programme national nutrition santé mis en place le 22 mai 2001 sera amené à faire des propositions pour assurer la promotion de l'allaitement maternel. D'ores et déjà, un soutien financier a été apporté à la coordination française pour l'allaitement maternel pour la publication et la diffusion d'un « Guide de ressources pour l'allaitement maternel ».

Données clés

Auteur : [M. Franck Dhersin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61054

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2787

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5678